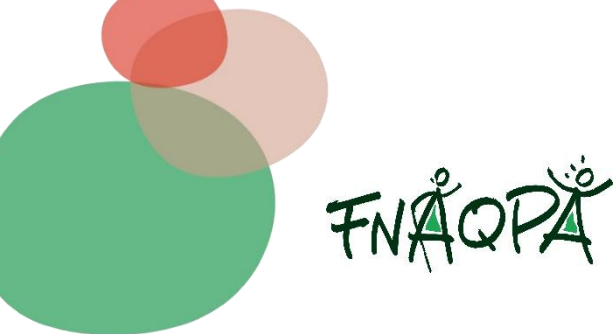




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 juillet 2014

LE VOLET ACCOMPAGNEMENT BALAYÉ DE LA LOI DITE 3A

Sans surprise pour la FNAQPA, les 600 000 personnes âgées vivant en établissement sont et resteront exclus d'une loi sur le vieillissement.

Laurence Rossignol annonçait ce jour au Conseil de la CNSA que le déploiement du volet 2 de la loi se ferait uniquement dans l'hypothèse d'un redressement des comptes publics. Quid d'une vision globale de l'économie du secteur alors que, à eux seuls, les établissements représentaient 7,5 milliards d'euros en 2013.

Dans cette logique purement comptable et non globale, l'annonce des groupes de travail dédiés aux établissements sur l'efficacité et la transparence des coûts sonne faux. Une erreur donc économique et politique, qui n'offre de surcroît aucune perspective concernant les maisons de retraite.

En parallèle, même s'il est positif que la secrétaire d'Etat ait pris conscience des grandes difficultés dans lesquelles se trouvent les acteurs de l'aide à domicile, sa seule réponse réside dans la proposition de groupes de travail. Une réponse loin d'être à la hauteur des attentes et besoins.

L'ajout de l'exclusion des établissements et de la faible réponse quant au domicile représente, pour la

FNAQPA, un balayage pur et simple de tout le volet Accompagnement de la grande loi de programmation et d'adaptation dite loi 3A.

Quant à la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), elle serait à priori affectée à son objet et intégralement versée à la CNSA dès lors que la loi entrerait en vigueur, soit probablement, et non sûrement, en juillet 2015. Traduction : alors qu'on fait payer aux retraités la CASA depuis avril 2013 pour soi-disant financer l'aide aux personnes âgées, on continue de détourner cet argent de son but initial.

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.

 
www.fnaqpa.fr

La FNAQPA veillera à ce que la CASA soit pleinement utilisée pour son objet dès le début de l'année 2015, pour répondre aux besoins urgents et prégnants des personnes âgées, et sans attendre la promulgation de la loi.

CONTACT PRESSE :

Sana BENSAOULA
04 72 32 59 83
06 67 86 96 73
s.bensaoula@fnaqpa.fr

À PROPOS :

La FNAQPA s'adresse aux gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées à but non lucratif pour défendre leurs intérêts et la qualité de vie des personnes âgées.



www.fnaqpa.fr